

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 11 mars 2019, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Céline Beauregard, mairesse, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller, Raphaël Ciccariello, conseiller, Christian Bélisle conseiller.

EST ABSENT : Aucune absence

SONT AUSSI PRÉSENTS : Jacques Brisebois, directeur général et Caroline Dupuis, chargée de projet.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'enregistrement vocal de la séance est activé.

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beauregard, la séance ordinaire est ouverte à 19h01.

2019.03.30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
3. CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019
6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2019
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1. Résolution – Autoriser madame Caroline Dupuis à agir et signer au nom de la Municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière à la *Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement* en lien avec la mise en place d'une station de nettoyage d'embarcation.
 - 7.2. Résolution - Autoriser madame Caroline Dupuis à agir et signer au nom de la Municipalité dans le cadre de la demande de subvention au programme *Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative – volet B – Station de nettoyage d'embarcation*.
 - 7.3. Résolution – Adoption d'une modification à l'article 5.1. du règlement numéro 2017-117.
 - 7.4. Résolution – Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2.
 - 7.5. Résolution – Octroi d'un mandat de planification et caractérisation dans le cadre du projet de sentier multifonctions.
 - 7.6. Résolution – Embauche de monsieur Allawa Bouguermouh au poste de Contremaître aux travaux publics.
 - 7.7. Résolution – Embauche de madame Pierrette Brousseau au poste de préposée au prêt à la bibliothèque.
 - 7.8. Résolution – Octroi d'un mandat pour la production d'un plan de réaménagement des bureaux municipaux.
 - 7.9. Résolution urgence climatique
8. TRÉSORERIE
 - 8.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer.
9. LOISIRS ET CULTURE
10. SÉCURITÉ PUBLIQUE
11. TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019

- 11.1. Résolution – Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet *Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL) pour les travaux de réfection du chemin de l'Aéroport.
12. **HYGIÈNE DU MILIEU**
13. **URBANISME**
14. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2019.03.31

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Benoit Thibault
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 février 2019.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.03.32

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2019, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Raphael Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 février 2019.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.03.33 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
RÉSOLUTION – AUTORISER MADAME CAROLINE DUPUIS À AGIR ET SIGNER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT EN LIEN AVEC LA MISE EN PLACE D'UNE STATION DE NETTOYAGE D'EMBARCATION.

CONSIDÉRANT QUE la lutte contre les espèces exotiques envahissantes est une priorité identifiée par les associations de lacs macaziennes ainsi que par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'EN ce sens, la Municipalité souhaite améliorer le nettoyage des embarcations en mettant notamment en place une station municipale de nettoyage d'embarcations;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait être admissible à une aide financière de la *Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement*;

Il est proposé par Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Caroline Dupuis à agir et signer au nom de la Municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière auprès de la *Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement*;

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.03.34 **RÉSOLUTION – AUTORISER MADAME CAROLINE DUPUIS À AGIR ET SIGNER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME ACCÈS AUX PLANS D'EAU POUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE – VOLET B – STATION DE NETTOYAGE D'EMBARCATION.**

CONSIDÉRANT QUE la lutte contre les espèces exotiques envahissantes est une priorité identifiée par les associations de lacs macaziennes ainsi que par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'EN ce sens, la Municipalité souhaite améliorer le nettoyage des embarcations en mettant notamment en place une station municipale de nettoyage d'embarcations;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait être admissible à une subvention dans le cadre du programme *Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative – Volet B – Station de nettoyage d'embarcation*;

Il est proposé par Raphael Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Caroline Dupuis à agir et signer au nom de la Municipalité dans le cadre de la demande de subvention au programme *Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative – Volet B – Station de nettoyage d'embarcation*.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.03.35

RÉSOLUTION – ADOPTION D'UNE MODIFICATION À L'ARTICLE 5.1. DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-117

CONSIDÉRANT QUE le prix du litre d'essence subit des fluctuations constantes et que des vérifications comparatives quant au remboursement des dépenses dans d'autres organisations gouvernementales ont été effectuées;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2017-117 prévoit actuellement un taux de remboursement de 0,46\$ par kilomètre ajustable à la hausse jusqu'à un maximum de 0,49\$ par kilomètre parcouru en fonction du prix à la pompe;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement à la hausse n'a jamais été appliqué en raison de sa complexité de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.1 du règlement 2017-117 a été revu de manière à le modifier, rétroactivement au 1er janvier 2019, afin d'établir un taux fixe de 0,50\$ par kilomètre parcouru;

CONSIDÉRANT QUE ce taux est supérieur au taux recommandé pour les employés du gouvernement québécois, mais inférieur au taux recommandé pour les employés fédéraux travaillant au Québec et qu'il se situe ainsi dans la moyenne des taux recommandés par les gouvernements provincial et fédéral;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement d'un taux fixe simplifiera le remboursement des dépenses liées aux déplacements des employés et des élus municipaux;

Il est proposé par Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les modifications proposées à l'article 5 du règlement 2017-117 de manière à établir un taux de remboursement fixe de 0,50\$ par kilomètre parcouru.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.03.36

RÉSOLUTION – SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 15 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 5 000\$;

QUE la municipalité autorise Étienne Gougoux à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.03.37

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT DE PLANIFICATION ET CARACTÉRISATION DANS LE CADRE DU PROJET DE SENTIER MULTIFONCTIONS.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de sentier multifonctions, il est nécessaire de planifier de manière détaillée le tracé du sentier et d'effectuer une caractérisation de celui-ci incluant un relevé écologique;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Horizon Multiressources services-conseil* offre à la Municipalité d'effectuer ces travaux pour une somme de 2450\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'*Horizon Multiressources services-conseil* inclut la proposition de différents scénarios de tracé pour ledit sentier;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'*Horizon Multiressources services-conseil* comprend également le rubanage, le relevé GPS et une estimation des coûts et de l'échéancier du projet;

Il est proposé par Raphael Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER à *Horizon Multiressources services-conseil* le mandat de planification et de caractérisation dans le cadre du projet de sentier multifonctions au montant de 2450\$ plus taxes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Gestion financière et administrative portant le folio numéro 02-130-00-000.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.03.38

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MONSIEUR ALLAWA BOUGUERMOUH AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte du départ à la retraite prochain de monsieur Sylvio Chénier, la Municipalité a lancé un appel de candidatures pour le poste de contremaître aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de sélection, la candidature de monsieur Allawa Bouguermouh a été retenue;

CONSIDÉRANT QU'UN contrat de travail énonçant notamment les conditions de travail et les responsabilités de monsieur Bouguermouh a été rédigé par la direction et que les élus en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt de la Municipalité que monsieur Bouguermouh entre en fonction le plus rapidement possible afin de bénéficier d'un accompagnement de l'actuel contremaître aux travaux publics, monsieur Sylvio Chénier, d'ici au départ à la retraite de ce dernier, de manière à assurer un échange de connaissances et une transition optimale à ce poste stratégique;

Il est proposé par Raphael Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Bouguermouh au poste de contremaître aux travaux publics aux conditions indiquées dans le contrat de travail rédigé en ce sens par la direction de la Municipalité;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Jacques Brisebois et la mairesse, madame Céline Beaugard, à signer ledit contrat au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.03.39

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MADAME PIERRETTE BROUSSEAU AU POSTE DE PRÉPOSÉE AUX PRÊTS À LA BIBLIOTHÈQUE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel de candidatures pour un poste de préposé aux prêts afin d'assurer le service aux usagers de la bibliothèque lors de certaines heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de sélection, la candidature de madame Pierrette Brousseau a été retenue;

Il est proposé par Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Pierrette Brousseau au poste de préposée aux prêts à temps partiel à la bibliothèque.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.03.40

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT POUR LA PRODUCTION DE PLANS DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX.

CONSIDÉRANT QUE les espaces de bureaux de la Municipalité doivent être réaménagés afin notamment d'augmenter le nombre de bureaux fermés, de mettre en place une salle de réunion et de doubler la superficie de la salle des archives;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la municipalité a demandé des offres de service afin de préparer un plan de réaménagement des locaux de la municipalité incluant deux options d'aménagement et une estimation des coûts des travaux à effectuer en fonction des deux propositions d'aménagement qui seront présentées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, le 25 février 2019, une offre de la part de l'entreprise *Sophie Piché – Design résidentiel et commercial* au montant de 3029,30\$;

Il est proposé par Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le mandat pour la production de plans de réaménagement des bureaux municipaux à l'entreprise *Sophie Piché – Design résidentiel et commercial* au montant de 3029,30\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jacques Brisebois directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte gestion financière et administrative portant le numéro de folio 02-130-00-000.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.03.41

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DÉCLARATION UNIVERSELLE CONCERNANT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE de nombreux mouvements font appel aux États pour agir afin d'atteindre des objectifs visant à réduire le réchauffement climatique dû à l'action humaine;

CONSIDÉRANT QUE le réchauffement climatique a des impacts réels et ressentis qui font craindre un bouleversement climatique abrupt et irréversible;

CONSIDÉRANT QUE les impacts sont une menace qui touche tant le niveau économique, la santé humaine, le niveau alimentaire, le niveau environnemental et le niveau de sécurité nationale et internationale;

CONSIDÉRANT QUE nous devons tous et toutes prendre conscience de ces phénomènes et que cette conscience soit entendue par les dirigeants de toutes les nations et de tous les pays afin de prendre des moyens concrets pour diminuer les gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE les efforts consentis au niveau local sont importants, mais insuffisants pour atteindre les objectifs au niveau planétaire;

Il est proposé par Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'APPUYER la déclaration d'urgence climatique et de demander à nos élus des paliers supérieurs d'agir résolument dans le sens de contrer les gaz à effet de serre afin de participer activement à atteindre les objectifs déterminés par l'ONU à cet égard.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.03.42

TRÉSORERIE
RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer de février 2019 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 39 093,63 \$
REMISES D.A.S. : 31 447,22\$
COMPTES PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2019 : 163 859,11\$
PRÉLÈVEMENTS : 11 693,16 \$
COMPTES FOURNISSEURS : 36 003,29 \$
TOTAL : 282 096,41 \$

Il est proposé par Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de février 2019.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.03.43

LOISIRS ET CULTURE
SÉCURITÉ PUBLIQUE
TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)
RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE
L'AÉROPORT.

ATTENDU QUE la municipalité de La Macaza a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Antoine-Labelle a obtenu un avis favorable du ministère des Transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la municipalité de La Macaza désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de La Macaza s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la municipalité de La Macaza choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Raphael Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de La Macaza autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

HYGIÈNE DU MILIEU
URBANISME
TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTIONS
2019.03.44 **RÉSOLUTION - LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 19h46

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Jacques Brisebois